

Valérie MONTANDON
Conseillère de Paris
Présidente du groupe les Républicains du 12eme
9 Place de l'Hôtel de Ville
75004 Paris

Madame la Maire
Mairie du 12^e arrondissement de Paris
130, avenue Daumesnil
75012 PARIS

Paris, le 03 novembre 2018

Objet : projet d'aménagement au 82-94 rue de Reuilly

Madame la Maire,

Je me permets de vous saisir, en tant que Conseillère de Paris et Conseillère d'arrondissement, sur le fondement de l'article 27 du règlement intérieur du 12^e arrondissement, pour vous poser une **question écrite relative projet d'aménagement au 82-94 rue de Reuilly 75012 Paris.**

Une demande de permis de construire en date du 07/08/2018 a été déposée par la SCI 80-98 rue de Reuilly, impliquant la démolition de l'unique aire de convivialité sur la dalle ainsi que des places de stationnement dans la résidence du 82/94 rue de Reuilly dans le but de créer un puits de lumière qui ouvrira les anciens entrepôts aveugles de la rue Georges et Maï Politzer, destinés à devenir une école de commerce.

Bien qu'aucun permis de construire concernant un autre aménagement de création de 2 bâtiments n'ait été déposé et instruit à ce jour, le permis de construire pour ce premier aménagement a été accepté par la Mairie du 12^eme, sans concertation préalable auprès des habitants de la résidence ou des alentours, ni des conseils de quartiers.

Nous nous réjouissons toujours de l'arrivée d'étudiants au sein de notre arrondissement et leur venue doit pouvoir se faire dans les meilleures conditions d'accueil pour eux, mais aussi pour les résidents.

L'espace public et certains trottoirs menant au futur local de l'école de commerce de la rue Georges et Maï Politzer sont exigus et la résonance au cœur de dalle est forte.

Lors de l'acceptation du permis de construire, quelles sont les dispositions que la mairie du 12eme a pris pour intégrer au mieux la venue des 1200 étudiants attendus, pour anticiper leur flux, leurs attentes, l'accès pour les étudiants ou enseignants en situation d' handicap, les nuisances sonores, les travaux déjà en cours au 107 rue de Reuilly qui rendront la rue impraticable pendant de longs mois, la sécurité de la dalle interdite aux camions de plus de 9 tonnes, l'afflux dans les transports en commun, et les préoccupations des habitants de la résidence 82-94 rue de Reuilly et du quartier ?

Dans cette attente, Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée

Valérie Montandon